

Périmètre de la ZAP

Culture

Circulations agricoles en site propre

Circulations agricoles sur chaussées

Circulations agricoles à créer

Accès aux îlots de culture

Limite de commune

Limite de section

Limites de projet

ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Sur les communes de GONESSE et ROISSY-EN-FRANCE

Plan de délimitation

PROPOSITION n°5

A	TRIANGLE SUD-EST	277.73 ha
B	TRIANGLE NORD-OUEST	122.47 ha
TOTAL	Hors suppléments	400.20 ha
C	Suppléments	5.24 ha
TOTAL		405.44 ha

